

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JUIN 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Monsieur de BOISSIEU, Monsieur FORTIN, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Monsieur Di PERNA, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Madame CALENDRE, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur TOCHE-ONTENIENTE

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION : Madame SONNERY (à Madame GRIMAL), Madame FALCON (à Monsieur de BOISSIEU), Madame PETIT (à Monsieur FABRE), Monsieur GRANJU (à Monsieur BLANC), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR), Madame ARBORE (à Madame COULET), Monsieur MARINO-MORABITO (à Monsieur TOCHE ONTENIENTE)

EXCUSÉS : Madame SEYTIER, Monsieur KARTAL, Madame MEYZONNY

ABSENTS : Madame ARENA, Monsieur RIBIÈRE, Madame PONCET

Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2023.03.32 QUARTIER DE LA CHAPELLE : AUTORISATIONS DONNÉES A ALLIADÉ HABITAT

(Rapporteur : Christian De BOISSIEU)

Nomenclature : 2.2.4 - Actes relatifs au droit d'occupation et d'utilisation des sols

La présente Assemblée municipale vient de se prononcer sur le déclassement d'un délaissé du domaine public d'une surface d'environ 1 333 m², sis lieudit « Quartier de la Chapelle », comprenant les parties des parcelles cadastrées section BS n° 624, 626 et 627, à céder gratuitement à Alliade Habitat, filiale immobilière d'Action Logement, à titre de contrepartie foncière liée au financement de l'ANRU.

En vue de l'élaboration de son projet, il convient d'autoriser dès à présent Alliade Habitat à

Accusé de réception en préfecture
004-21010046-20230623-DEL_2023_03_32-DE
présenté Alliade Habitat à
Date de réception préfecture : 30/06/2023

déposer toute demande administrative et à pénétrer sur le tènement, elle-même ainsi que toute entreprise mandatée par elle, afin de faire effectuer tout sondage ou relevé nécessaires.

La Commission Municipale **Urbanisme - Bâtiments, Cœur de Ville - Voirie et aménagement urbain - Cadre de vie - Développement durable - Agenda 21**, lors de sa séance en date du **20 juin 2023** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances** lors de sa séance en date du **20 juin 2023** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, **21 voix Pour, 6 voix contre (Vivons notre Ville et Ambérieu Citoyenne)**, DÉCIDE :

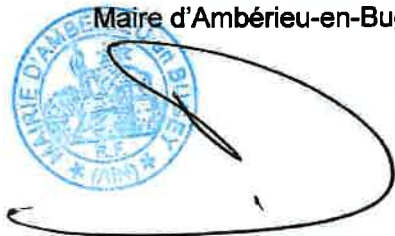
1. **D'AUTORISER** dès à présent Alliade Habitat, filiale immobilière d'Action Logement, en vue de l'élaboration de son projet sur le délaissé du domaine public d'une surface d'environ 1 333 m², sis lieudit « Quartier de la Chapelle », comprenant les parties des parcelles cadastrées section BS n° 624, 626 et 627 :
 - ✓ à déposer toute demande administrative ;
 - ✓ à pénétrer sur le tènement, elle-même ainsi que toute entreprise mandatée par elle, afin de faire effectuer tout sondage ou relevé nécessaires.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

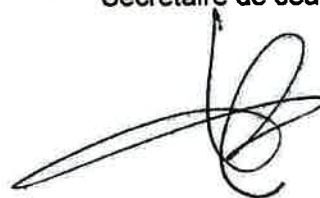
Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 30 juin 2023

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

A blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey is partially obscured by a large, loopy black ink signature.

Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance

A black ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20230623-DEL_2023_03_32-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023